

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le 26 septembre 2019, à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT dans la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel-de-Ville.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme BERGEROL, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme COTTENCEAU, Mme SANSY, M. MARTIN, Mme SCHLIENGER, M. LEGRAND, Mme PRECETTI, M. CHARRIEU, Mme BETOUATI, M. FOUQUET, Mme COVI, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, Mme LEMMET, M. LIMBORG, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme FAURET, M. NEHME, Mme MACIEIRA-DUMOULIN, Mme GENEST, M. GOULETTE, M. CELESTIN, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme LAJEUNIE, M. AIT-OUARAZ, M. HUBERT, M. ADDA, Mme CHARRIER, Mme HAGEL, M. FEULLADE, M. RUFAT, Mme DELPECH, M. ARIPA, Mme LE BRIS, Mme LESIEUR.

ETAIENT REPRESENTES : M. LE BOURHIS, M. SERIN, Mme QUINZIN, Mme BENOIT, M. DURIEZ

ETAIT ABSENT : M. MEUNIER

Mme LESIEUR est désignée comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE CLASSE TRANSPLANTEE AU CENTRE DE KERJOUANNO PASSEE AVEC LE COLLEGE - LYCEE ROMAIN - ROLLAND - GYMNASIUM DE BERLIN - REINICKENDORF MOYENNANT UNE RECETTE DE 24,26 EUROS PAR JOUR ET PAR ENFANT. (07/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA PLATEFORME VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES POUR PERMETTRE AUX ADMINISTRISTRES DE PARTICIPER A LA SECURITE DE LEUR QUARTIER ET DE TISSER AVEC LEUR VOISINAGE DES LIENS CONVIVIAUX ET D'ENTRAIDE. (06/06/2019)
- DECISION INSTITUANT UNE REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE POUR L'ORGANISATION DES PASS JOURNEE CINESCAPADE-DEAUVILLE 2019. (31/05/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC JJK CONSULTING POUR L'ANIMATION D'UN STAGE MULTIMEDIA DU 8 AU 12 JUILLET 2019 AU 11 ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 1 257.90 EUROS TTC. (07/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC PREMIUM EVENTS AFIN DE BENEFICIER D'UNE AIDE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 600 EUROS TTC POUR L'ORGANISATION DE L'ANIMATION « FAUTEUIL GAGNANT - LA FETE DU CINEMA 2019 » AU CINEMA LE SELECT. (11/06/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF A L'AMENAGEMENT ET L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION URBAINE DE LA VILLE D'ANTONY PASSE AVEC LA SOCIETE SEMERU AFIN DE PORTER LE MONTANT MAXIMUM DU MARCHÉ DE 700 000 EUROS HT A 805 000 EUROS HT. (11/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE « DOMAINE DEPARTEMENTAL DE CHAMARANDE » POUR L'ACCUEIL D'UN SEJOUR ORGANISE PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS PENDANT L'ETE 2019 POUR UN MONTANT DE 5 200 EUROS. (07/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'EARL « LA COURBETTE » POUR L'ACCUEIL D'UN SEJOUR ORGANISE PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS PENDANT L'ETE 2019 POUR UN MONTANT DE 2 000 EUROS. (07/06/2019)
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CLIMATISATION SUR DEUX SITES A ANTONY LOT N°1 « TRAVAUX DE CLIMATISATION DES SALLES DE SPORT DU COMPLEXE ERIC TABARLY » ATTRIBUE A LA SOCIETE ENGIE ENERGIE SERVICE POUR UN MONTANT DE 238 362, 00 € H.T. ET LOT N°2 « TRAVAUX DE CLIMATISATION D'UNE STRUCTURE DE PETITE ENFANCE MULTI ACCUEIL LA SOURCE » ATTRIBUE A LA SOCIETE AFATEK POUR UN MONTANT DE 36 219, 30 € H.T. (PROCEDURE ADAPTEE). (12/06/2019)
- ATTRIBUTION A LA SOCIETE FAAC FRANCE DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE PEAGE POUR LA MISE EN ENCLOS DE PARKINGS POUR UN MONTANT DE 271 208 EUROS HT POUR LES PHASES 1 ET 2 ET SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM POUR LES EQUIPEMENTS FUTURS. (APPEL D'OFFRES OUVERT). (14/06/2019)
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE PLANTES POUR LE FLEURISSEMENT NON PERENNE (ANNUELLES, BISANNUELLES, BULBES) ET MISE EN CULTURE DE JARDINNIERES (APPEL D'OFFRES OUVERT). (14/06/2019)
 - Lot n°1 : fourniture de plantes annuelles et bisannuelles pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et maximum de 30 000 € HT aux sociétés :
 - SCEA SIMIER JARDIN DE VIE.
 - JARDIN DE VIE.
 - Lot n°2 : fourniture de bulbes et assimilés pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et maximum de 15 000 € HT aux sociétés :
 - ERNEST TURC SAS.
 - CLJ LES TULIPES DE FRANCE.
 - VERVERT EXPORT.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE - LOT 3 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS, TERTIAIRES, CULTURELS ET SPORTIFS PASSE AVEC LA SOCIETE SAMSIC 1 POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 921.92 EUROS HT. (17/06/2019)
- ATTRIBUTION DU LOT 10 « CHAUFFAGE ET VENTILATION » DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT SATURNIN POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 98 907 EUROS HT A LA SOCIETE LA LOUISIANE (PROCEDURE ADAPTEE). (17/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LE CENTRE CULTUREL CHATEAU SARRAN A PASSER AVEC LE PRESTATAIRE ARTISTIQUE ASSOCIATION MI-PEAU MI-PIERRE POUR UN MONTANT DE 840 EUROS MAXIMUM. (19/06/2019)
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAINTENANCE DU PARC PABX, FOURNITURE DE TERMINAUX TELEPHONIQUES ET PRESTATIONS DE CABLAGE SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM (APPEL D'OFFRES OUVERT). (18/06/2019)
 - Lot n° 1 : Maintenance et évolution du parc de PABX à la société ITAC
 - Lot n° 2 : Prestations de câblage téléphonique et informatique sur tous les sites à la société MENACER
- DECLARATION SANS SUITE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS (APPEL D'OFFRES OUVERT). (18/06/2019)
 - Lot n° 2 : Travaux de peinture intérieure.
 - Lot n° 6 : Travaux de couverture.
 - Lot n° 7 : Travaux de revêtement de sol.
- ADOPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA PERTE PECUNIAIRE EVENTUELLE SUPPORTEE PAR LA VILLE D'ANTONY EN CAS D'ANNULATION DU CONCERT DE ZAZ DU 29 JUIN 2019, A PASSER AVEC TOKIO MARINE EUROPE S.A POUR UN MONTANT DE 3 565 EUROS TTC. (19/06/2019)

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA SOCIETE ANTEPROD POUR L'ANIMATION D'UN STAGE MULTIMEDIA DU 26 AU 30 AOUT 2019 AU 11 ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 1 200 EUROS TTC. (19/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC AGAPE STUDIOS S.A.S POUR L'ANIMATION D'UN STAGE DE DANSE DU 26 AU 30 AOUT 2019 AU 11 ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 825 EUROS TTC. (20/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC IBSA FORMATION DANS LE CADRE D'UNE COLLABORATION DE FORMATION AVEC LE PERSONNEL DU CENTRE MARITIME PAUL ROZE DE KERJOUANNO. (20/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITE DE PAGGAIO POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR AU CENTRE DE VACANCES DE NEA PERAMOS EN GRECE DURANT LE MOIS DE JUILLET 2019. (20/06/2019)
- ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT N°6 « REAMENAGEMENT DU PARVIS COMMERCES » - RELATIF A L'ACCORD - CADRE DE TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE A LA SOCIETE COLAS IDFN POUR UN MONTANT DE 305 502.90 EUROS HT. (21/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SPORTS LOISIRS ANTONY » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - SALLES POLYVALENTES A. PASQUIER. (25/06/2019)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE REGLEMENTAIRE DES EQUIPEMENTS MULTITECHNIQUES DE LA VILLE D'ANTONY ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM (APPEL D'OFFRES OUVERT). (26/06/2019)
 - Lot n°1 : Maintenance et entretien des ascenseurs, EPMR et monte - charge attribué à la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS
 - Lot n°2 : Maintenance et entretien des moyens de secours : Système de sécurité incendie et de désenfumage attribué à la société SAVPRO
 - Lot n°3 : Maintenance et entretien des moyens de secours : Extincteurs et robinets incendie armés attribué à la société SAVPRO
 - Lot n°4 : Maintenance et entretien des portes et portails automatiques ou manuels : site du marché couvert attribué à la société SCHINDLER
 - Lot n°5 : Maintenance et entretien des portes et portails automatiques : autres sites attribué à la société SCHINDLER
 - Lot n°6 : Réparation et entretien des rideaux électriques ou manuels tous sites attribué à la société BERTRAND SYSTEMS AUTOMATIQUES.
- ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET GESTION DU PATRIMOINE ARBORE (APPEL D'OFFRES OUVERT). (26/06/2019)
 - Lot n°1 : Entretien des espaces verts de différents secteurs de la ville à la société MABILLON SAS sans montant minimum ni maximum.
 - Lot n°2 : Gestion du patrimoine arboré à la société SAMU pour un montant minimum annuel de 40 000 EUROS HT et sans montant maximum.
- ADOPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU MATERIEL DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2019 POUR LE CONCERT DE ZAZ DU 29 JUIN 2019 A PASSER AVEC LE CABINET LSN ASSURANCES POUR UN MONTANT DE 3 200 EUROS TTC. (27/06/2019)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE « MAINTENANCE HEBERGEMENT PRESTATIONS ASSOCIEES DES PROGICIELS ARPEGE » A PASSER AVEC LA SOCIETE ARPEGE SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM (MARCHE NEGOCIE). (26/06/2019)
- ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE REPERAGE DE L'AMIANTE SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM (APPEL D'OFFRES OUVERT). (26/06/2019)
 - Lot n°1: Repérage de l'amiante avant travaux et avant démolition à passer avec la société EXPERTAM.
 - Lot n°2 : Examen visuel des locaux après travaux de retrait d'amiante et mesures d'empoussièrement après retrait des installations de désamiantage à passer avec la société EXPERTAM.
 - Lot n°3: Mise à jour des Dossiers Techniques Amiante à passer avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE VAL DE BIEVRE AU PROFIT D'UN PROFESSEUR DES ECOLES EXERCANT SUR LA COMMUNE D'ANTONY MOYENNANT UN LOYER MENSUEL DE 750 EUROS ET 80 EUROS DE CHARGES MENSUELLES. (27/06/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE TRANSPORT ECO D'UN LOCAL D'ACTIVITE DANS LE BATIMENT SITUÉ AU 3 RUE LUIGI GALVANI MOYENNANT UN LOYER MENSUEL DE 2 400 EUROS TTC ET 800 EUROS DE TAXES MENSUELLES. (27/06/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°2 « FOURNITURE DE JEUX ET JOUETS POUR LES ENFANTS AGES DE 3 A 6 ANS (ECOLE, GARDERIES ET CML MATERNELS) » DU MARCHE DE FOURNITURE DE JEUX ET JOUETS POUR LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE, LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, LES CENTRES DE LOISIRS ET LA LUDOTHEQUE A PASSER AVEC LA SOCIETE ALDA MAJUSCULE POUR MODIFIER DES REFERENCES D'ARTICLES SANS INCIDENCE FINANCIERE. (03/07/2019)
- EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR DES BIENS SIS 200/236 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY POUR UN MONTANT DE 200 000 EUROS. (03/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS DUNOYER DE SEGONZAC - LOT N° 5 « TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES, PARQUET, SIGNALETIQUE, PLATRERIE, CLOISONS, DOUBLAGE ET PLAFONDS SUSPENDUS » PASSE AVEC LA SOCIETE HERVE POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 37 378,48 EUROS HT. (10/07/2019)
- EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR UN BIEN SIS 200 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY POUR UN MONTANT DE 88 000 EUROS. (10/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE AU PROFIT D'UN PROFESSEUR DES ECOLES EXERCANT SUR LA COMMUNE D'ANTONY MOYENNANT UN LOYER MENSUEL DE 750 EUROS ET 80 EUROS DE CHARGES MENSUELLES. (11/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO A LA SOCIETE HELIKAON POUR UN LOYER MENSUEL DE 150 EUROS HT CHARGES COMPRISES. (12/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU LOT 2B1 et 2B2 SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO A PASSER AVEC LA SOCIETE LES CLEFS DE CHEZ MOI AFIN DE REDUIRE LA SURFACE OCCUPEE. (12/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE REFECTION DES REVETEMENTS BITUMINEUX DE VOIRIE DE LA VILLE POUR LES ANNEES 2015 A 2019 PASSE AVEC LA SOCIETE EUROVIA AFIN D'AJOUTER DES PRESTATIONS AU BORDEREAU DES PRIX. (15/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DUNOYER DE SEGONZAC SUR LE SECTEUR LAVOISIER - LOT N° 3 « TRAVAUX DE PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION » PASSE AVEC LA SOCIETE TEMPEOL POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 32 412,17 EUROS HT. (16/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DES POSTES DE POLICE MUNICIPALE ET DE LA DIRECTION DE LA SECURITE PASSE AVEC LE GROUPEMENT AKLA ARCHITECTES / GEC INGENIERIE AFIN D'AUGMENTER LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE DE 40 633,17 EUROS HT. (16/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AMASCO ». (16/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 « FOURNITURE DE JEUX ET JOUETS POUR LES ENFANTS AGES DE 6 A 11 ANS » DU MARCHE DE FOURNITURE DE JEUX ET JOUETS POUR LES SERVICES DE LA VILLE A PASSER AVEC LA SOCIETE PIERRON - ASCO ET CELDA AFIN DE MODIFIER DES REFERENCES SUR LE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES. (16/07/2019)
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT - RECOURS DE LA VILLE CONTRE L'ARRETE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE MASSY-VALENTON POUR UN MONTANT DE 1 156,78 EUROS TTC. (22/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'AIDE A LA PRODUCTION ET D'ACCUEIL EN RESIDENCE A PASSER AVEC L'ASSOCIATION JAZZ EN FACE POUR L'ORGANISATION D'UNE RESIDENCE A L'ESPACE VASARELY DU 21 AU 24 OCTOBRE 2019 POUR UN MONTANT DE 4 000 EUROS TTC. (22/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DUNOYER DE SEGONZAC SUR LE SECTEUR LAVOISIER - LOT N° 4 « TRAVAUX D'ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES » PASSE AVEC LA SOCIETE BRUNET POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 16 578 EUROS HT. (23/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO A LA SOCIETE 3DKFACTORY POUR UN LOYER MENSUEL DE 600 EUROS HT CHARGES COMPRISES. (25/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DUNOYER DE SEGONZAC SUR LE SECTEUR LAVOISIER - LOT N° 3 « TRAVAUX DE PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION » PASSE AVEC LA SOCIETE TEMPEOL POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 24 519,98 EUROS HT. (26/07/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA CRECHE LA COMPTINE - LOT N° 9 « PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION » PASSE AVEC LA SOCIETE ATOUT FLUID CLIMATISATION POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 25 849,16 EUROS HT. (01/08/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE A PASSER AVEC LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 20 000 000 EUROS. (04/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT A PASSER AVEC LA SOCIETE CLUB EQUESTRE D'ANTONY. (07/08/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE RENOVATION DU CLOS-COUVERT PHASE B : MATERNELLE ET EXTENSION 1925 DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - LOT N° 5 : « PEINTURE », PASSE AVEC LA SOCIETE ASSO FRANCE POUR UN MONTANT EN MOINS-VALUE DE 1 580 EUROS HT. (08/08/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE RENOVATION DU CLOS-COUVERT PHASE B : MATERNELLE ET EXTENSION 1925 DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - LOT N° 3 : « COUVERTURE / ETANCHEITE », PASSE AVEC LA SOCIETE U.T.B POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 33 536,55 EUROS HT. (09/08/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE RENOVATION DU CLOS-COUVERT PHASE B : MATERNELLE ET EXTENSION 1925 DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - LOT 2 : « CHARPENTE », PASSE AVEC LA SOCIETE LES CHARPENTIERIS DE PARIS POUR UN MONTANT EN MOINS-VALUE DE 58 317,12 EUROS HT. (13/08/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE RENOVATION DU CLOS-COUVERT PHASE B : MATERNELLE ET EXTENSION 1925 DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - LOT 4 : « MENUISERIE », PASSE AVEC LA SOCIETE LES CHARPENTIERIS DE PARIS POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 43 921,66 EUROS HT. (13/08/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION LES LICORNES EN CHAUSSETTES POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU STUDIO BEAUVALLON DU 27 AOUT 2019 AU 30 JUIN 2020. (31/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION L'AFFAMEUSE POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU STUDIO BEAUVALLON DU 26 AOUT 2019 AU 29 JUIN 2020. (31/07/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION LES ZAP ARTS T POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU STUDIO BEAUVALLON DU 29 AOUT 2019 AU 24 JUIN 2020. (31/07/2019)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES POUR LE CENTRE DE L'ILE D'ARZ A PASSER AVEC LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE DU MORBIHAN POUR UN MONTANT ANNUEL DE 193.67 EUROS TTC. (16/08/2019)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE SERVICES A PASSER AVEC LA SOCIETE EDICIA SERVICES POUR LA FOURNITURE D'UNE PLATEFORME DEMATERIALISEE DE GESTION DES ABONNES DU SERVICE DU STATIONNEMENT URBAIN « SMART POLICE » POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 4 500 EUROS HT. (03/09/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DE VIDEOTRANSMISSION PATHE LIVE (CATEGORIE THEATRE) SAISON 2019/2020 POUR LA RETRANSMISSION DE REPRESENTATIONS DE LA COMEDIE FRANCAISE AU CINEMA LE SELECT MOYENNANT 60 % (DIRECT) OU 50 % (DIFFERE) DES RECETTES. (27/08/2019)

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE CINEMA LE REX DE CHATENAY -MALABRY AFIN D'INSCRIRE LE CINEMA LE SELECT AU SEIN DU DISPOSITIF « ECOLE ET CINEMA » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020. (02/09/2019)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-SATURNIN - LOT N°5 « METALLERIE » A LA SOCIETE SAS FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ POUR UN MONTANT DE 191 742,50 EUROS HT (MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE). (04/09/2019)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD - CADRE RELATIF A LA MISSION DE PREFIGURATION, DE DEFINITION ET D'ASSISTANCE PROGRAMMATIQUE AUPRES DE LA VILLE D'ANTONY DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT ANTONYPOLE PASSE AVEC LE GROUPEMENT L'AUC / BAU+ / MICHEL DESVIGNE / HANK SAS / ALTO STEP / VPEAS / GINKGO AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LE DECALAGE PREVISIONNEL DE LA LIVRAISON DE LA GARE ET DE FAIRE EVOLUER A LA MARGE LE PERIMETRE D' INTERVENTION, SANS INCIDENCE FINANCIERE. (10/09/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC MONSIEUR JULIEN LALOUS, DIETETICIEN NUTRITIONNISTE POUR UNE SESSION D'ATELIERS NUTRITION ENFANTS AU SEIN DE L'ATELIER SANTE VILLE POUR UN MONTANT DE 720 EUROS TTC. (05/09/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SASU FREDERIC PILMES-VINS ET CONSEILS D'UN PAVILLON SIS 1 RUE DES ROSIERS A ANTONY POUR UN MONTANT MENSUEL DE 900 EUROS. (10/09/2019)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC L'ASSOCIATION AGEAGA POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'EVEIL MUSICAL AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL POUR UN MONTANT DE 7 200 EUROS TTC. (10/09/2019)

ORDRE DU JOUR

oOo

I - FINANCES –

- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR DEUX EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE :
 - DE L'ACQUISITION EN VEFA D'UN LOGEMENT SOCIAL SITUÉ 80-96 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY DANS LE CADRE DU PROJET HARMONY 2-
 - DE LA CONSTRUCTION DE SEIZE LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 35-47 RUE EMILE LEVEQUE A ANTONY-

POUR : 48

II – URBANISME – AFFAIRES FONCIERES –

- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DUNOYER DE SEGONZAC DANS LE QUARTIER LAVOISIER PASSE AVEC LE GROUPEMENT DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES / QUADRIPLUS GROUPE SA –
- POUR : 47 – ABSTENTION : 01
- ACQUISITION PAR LA VILLE DE DEUX PARCELLES SISES 21 TER RUE DES SORRIERES APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME AUBERGER –
- POUR : 48
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE SISE 21 RUE DES SORRIERES APPARTENANT A MONSIEUR HAMON ET MADAME NICOLEAU
- POUR : 48
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE SISE 27 RUE MIRABEAU APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME DE BARROS DE SOUSA –
- POUR : 48

III – TRAVAUX - CONTRATS –

- APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE LEVES TOPOGRAPHIQUES ET DE GEODETECTION DE RESEAUX AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) –

POUR : 48

IV – PERSONNEL –

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
- POUR : 48
- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA VILLE AUPRES DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY ET DE L'ASSOCIATION ANTONY ATHLETISME 92 –
- POUR : 48

V – EDUCATION –

- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET SENIORS A PASSER AVEC LA SOCIETE SOGERES –
- POUR : 47 – ABSTENTION : 01
- PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 –

POUR : 48

VI – SPORTS –

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES – ADDITIF –

POUR : 48

VII – AFFAIRES DIVERSES –

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR 2019 – ADDITIF –
- POUR : 48
- DEMANDE D'AGREMENT 2020-2023 DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ANTONY AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE –
- POUR : 48
- ADOPTION DE L'ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE POUR LA PERIODE 2020/2022 –
- POUR : 48
- ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (REGULIER ET HALTE-JEUX) –
- POUR : 48
- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC LES VILLES ETRANGERES –
- POUR : 48
- ADOPTION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES A PASSER AVEC LE CCAS D'ANTONY POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS SUR DIVERS SITES –
- POUR : 48
- ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP –
- POUR : 48
- ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION NATIONALE DES METIERS DU STATIONNEMENT (FNMS) –
- POUR : 47 – ABSTENTION : 01
- ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) –
- POUR : 48

**Fin de la séance à 00h00
Antony, le 27 septembre 2019**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**